

**DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AURE LOURON**

L'an deux mille vingt trois, le 5 septembre, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué le 29 août 2023, s'est réuni en session ordinaire à l'Hospice du Rioumajou commune de Saint-Lary Soulan, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 8 Nombre de suffrages exprimés : 9 Votes Pour : 9 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : Travaux pour l'installation du service PAH au château Ségure  <b>N° 2023-86B</b>
---	--

Présents : MME BEYRIE Maryse, MM CARRERE Philippe, MIR André, LACAZE Noël, ISOART Jean-Michel, DESCOUENS Bernard, ESTRADE Pierre, MOUNIQ Jean,

Procuration : RAHALI Sabine à CARRERE Philippe

Absents excusés : CARTAN Olivier, DUBARRY Jean-Bertrand, DUBERNARD Alain, RICARD Louis, HELARY Yann, RIVIERE Alain.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau la délibération n°2023-45 du Conseil Communautaire du 18 avril 2023 concernant le déplacement du service Pays d'Art et d'Histoire au sein du Château Ségure.

Au préalable, quelques travaux d'aménagements de l'ancienne salle des armes sont nécessaires.

Il s'agit de réaliser des :

- travaux électriques (fournitures et poses de prises, luminaires, convecteurs, installation internet...) pour un montant de 6 920.00 € ht (8 304.00 € ttc) – devis SPIE Sud-Ouest
- Et, des travaux d'isolation et de menuiserie pour un montant de 13 482.54 € ht (16 179.05 € ttc) - devis MENUISERIE PEREZ ;

soit un coût global de travaux de 20 402.54 € ht (24 483,05 € ttc).

La salle pourrait également être équipée d'un mobilier similaire (bureaux, armoires, chaises et fauteuils) à celui des autres bureaux de la communauté de communes pour un montant de 3 878,11 € ht (4 653.73 € ttc).

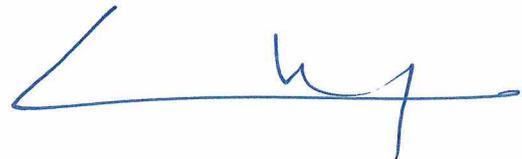
Monsieur le Président invite les membres présents à bien vouloir délibérer sur ce projet d'aménagement et d'équipement de la salle des armes du château Ségure pour y recevoir les bureaux du Pays d'Art et d'Histoire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représenté, le bureau communautaire décide :

- d'approuver le projet d'aménagement et d'équipement de la salle des armes du château Ségure exposé par Monsieur le Président ;
- de mandater le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes les pièces, dont les devis avec les entreprises, nécessaires à la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Le Président  
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON  
Château de Ségure  
65240 ARREAU